BURKINA FASO
-=-=-=-
UNITE–PROGRES-JUSTICE
-=-=-=-
ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE
-=-=-=-
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

<u>Président de séance</u> :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

<u>Secrétaires de séance</u> :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
  Deuxième Secrétaire parlementaire
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
  Troisième Secrétaire parlementaire

<u>Ordre du jour</u> :

- Projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, **dossier n°117**.
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 26 septembre 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de protection du capital humain (PPCH), **dossier n°121**.

La séance plénière du mardi 15 octobre 2024 s'est ouverte à 09 heures 14 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 20
- absent non excusé : 01
- procurations : 20
- présents : 50
- votants : 70

2. Annonces

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 11 octobre 2024, mis à la disposition des députés a été adopté.

Par ailleurs, les procès-verbaux des séances plénières du samedi 27 juillet et du vendredi 02 août 2024, mis à la disposition des députés ont été également adoptés.

3. Le dossier n°117

Le rapport n°2024-032/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, présenté à la plénière par le député Mamadou YARO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Moussa SAWADOGO, Mariam SIDIBE, Abdoulaye SAWADOGO (représentant la députée Esther BAMOUNI/KANSONO) et Issa SAWADOGO, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3. Le débat général

3.1. Les questions et les préoccupations de la plénière

Les principales préoccupations et questions de la plénière ont porté sur les points suivants.

- l'adoption, par le Gouvernement d'une nomenclature des sectoriels ;
- les performances de la Direction générale des impôts (DGI) au premier semestre de l'année 2024 ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter contre l'incivisme fiscal ;
- la prévision d'une ligne budgétaire destinée au financement de la transformation et de l'industrialisation avec l'offensive agricole ;
- la disponibilité d'une expertise nationale dans le cadre de la mise en œuvre et les portes de sortie des produits du projet « Faso Rail » ;
- la mobilisation de ressources par rapport aux projections faites sur l'opération spéciale de délivrance de Permis urbains d'habiter (PUH) et d'attestations d'attribution de parcelles (AAP).

3.2. Les réponses du Gouvernement

Concernant l'adoption, **par le Gouvernement, d'une nomenclature des sectoriels**, Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances, a indiqué que c'est la résultante d'un choix politique qui tient compte des priorités du moment. Il a relevé que cette approche n'est pas nécessaire dans la mesure où le Gouvernement envisage la mise en place d'une nomenclature plus efficace qui s'adapte aux priorités tout en tenant compte de l'environnement. Le Ministre a émis le souhait que le changement de nomenclature ne soit pas aussi fréquent.

Par rapport **aux contreperformances de la Direction générale des impôts (DGI) au premier semestre de l'année 2024**, le Ministre a relevé qu'il faut relativiser cette contreperformance. En effet, il a indiqué qu'en comparant les prévisions et les recouvrements, le taux d'exécution est à environ 80%. Mais la comparaison entre le taux de recouvrement en 2023 au 31 juillet et celui de l'année 2024, révèle une augmentation de 12 milliards de CFA. Le Ministre a souligné que les prévisions de l'année 2024 de la DGI étaient ambitieuses et que le Gouvernement avait prévu la mise en

œuvre de réformes qui amélioreraient les recouvrements. Le Ministre a rassuré la Représentation nationale que l'impact de ces réformes sera ressenti sur le reste de l'année 2024 et en 2025.

S'agissant **des mesures envisagées par le Gouvernement pour lutter contre l'incivisme fiscal**, le Ministre a affirmé que l'incivisme fiscal ne peut pas être éradiqué. Il a rassuré la Représentation nationale que le Gouvernement est dans la dynamique de mise en place de la facture normalisée électronique qui permettra à la DGI d'avoir la centralisation de toutes les opérations réalisées et d'obtenir les factures délivrées par les commerçants sur un serveur. Ce qui permettra l'optimisation du rendement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le Ministre a tenu à souligner que la lutte contre la fraude fiscale ne relève pas uniquement du Gouvernement, mais incombe à l'ensemble du peuple burkinabè.

Concernant **la prévision d'une ligne budgétaire destinée à financer la transformation industrielle avec l'offensive agricole**, le Ministre a rassuré les députés sur la disponibilité du Gouvernement à y œuvrer mais a relevé la nécessité de la mise en place d'un cadre adapté regroupant tous les acteurs dont ceux du secteur privé. Il a relevé la mise en place de contrats de Partenariats publics-privés dans lesquels le secteur privé jouera pleinement son rôle avec des investissements directs. A cet effet, le Ministre a annoncé la relecture de la loi sur la réorganisation agraire et foncière pour assurer la sécurité foncière et la dynamisation du code des investissements agro-sylvo- pastoral.

Par rapport à **la disponibilité d'une expertise nationale dans le cadre de la mise en œuvre et des débouchés pour l'écoulement des produits du projet « Faso Rail »**, le Ministre a reconnu que ce projet nécessite une expertise pointue. Il a rassuré la Représentation nationale que le projet sera mis en œuvre avec un partenaire privé, la République populaire de Chine. Le Ministre a ajouté que la maîtrise du marché sous régional est prise en compte (projet de réalisation d'une boucle ferroviaire dans l'espace de l'Alliance des Etats du Sahel).

En ce qui concerne **la mobilisation de ressources par rapport aux projections faites sur l'opération spéciale de délivrance de PUH et d'AAP**, le Ministre a indiqué que les réalisations sont en deçà des attentes

car la projection était de 180 000 parcelles et 184 PUH et AAP ont été attribués. Il a affirmé que l'opération est suspendue pour effectuer des ajustements techniques. Elle sera reprise dans quelques semaines et le bilan sera fait en cours d'année. Selon lui, l'objectif du Gouvernement était de permettre aux acquéreurs de parcelles d'obtenir, dans des délais courts, la délivrance des PUH et des AAP. Le Ministre a par ailleurs relevé que la procédure normale est plus coûteuse et comporte de nombreuses étapes.

3.3. Le vote

(Le nombre de votants est passé de 70 à 71, suite à l'arrivée de deux députés en cours de séance.)

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 71 votants.

Au terme de l'examen et de l'adoption du projet de loi, Son Excellence le Président de l'Assemblée législative de transition a remercié et encouragé le Gouvernement, notamment le personnel des régies des recettes pour tous les efforts consentis dans la mobilisation des recettes.

(A la suite du vote de la loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, la séance a été suspendue à 11 heures 47 minutes. Elle a été reprise à 12 heures 10 minutes avec la présentation des rapports relatifs au dossier n°121.)

4. Le dossier n°121

Le rapport n°2024-036/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, présenté à la plénière par le député Ly HAMA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Wiloho COULIBALY, Aly Badra OUEDRAOGO et Esther BAMOUNI/KANSONO ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

4. Le débat général

4.1. Les questions et les préoccupations de la plénière

Les principales préoccupations et questions de la plénière ont porté sur les points suivants :

- La prise en charge des femmes enceintes dans le cadre de ce projet ;
- le risque de survenue de conflits de compétence entre les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Agents de santé à base communautaire (ASBC) dans la mise en œuvre du projet dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- les critères de sélection des ONG pour contractualiser avec le Gouvernement burkinabè.

4.2. Les réponses du Gouvernement

En ce qui concerne **la prise en charge des femmes enceintes dans le cadre de ce projet** , Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre des finances et du budget a indiqué qu'il n'y a pas de ciblage. Toutes les femmes enceintes qui se présenteront dans les centres de santé publics bénéficieront de soins.

S'agissant de **la survenue de conflits de compétence entre les ONG et les ASBC dans la mise en œuvre du projet dans les zones à forts défis sécuritaires**, le Ministre a rappelé que les ASBC sont des agents de terrain et les ONG ont eux-mêmes leurs agents de santé. Il a affirmé qu'il s'agira plutôt d'une complémentarité et non pas d'une contradiction. Le Ministre a ajouté que les ONG pourront employer les ASBC pour effectuer le travail de terrain.

Par rapport **aux critères de sélection des ONG pour contractualiser avec le Gouvernement burkinabè**, le Ministre a précisé que le choix des ONG est motivé par le fait qu'elles sont sur le terrain. Il a ajouté que les ONG seront sollicitées en cas besoin partout où les agents publics de l'Etat ne sont pas présents au regard des défis sécuritaires.

4.3. Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 71 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le jeudi 17 octobre 2024 à 09 heures et sera consacrée à l'examen de trois projets de loi conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 13 heures 04 minutes.

Ouagadougou, le 15 octobre 2024

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire